



QU'EST-CE QUE L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ?



QUEL FINANCEMENT ?

- Financement personnel
- Mutuelles
- Caisses de retraites

Possibilité d'avoir une aide du Conseil Départemental (ex : tarif APA 23.50€), en fonction des revenus.



DEVIS RAPIDE ET GRATUIT
CONTACTEZ-NOUS AU
03 22 70 79 77

Dispenser aux **personnes âgées, malades et/ou dépendantes ou vivant avec un handicap, des soins d'hygiène et d'accompagnement au quotidien** (toilette, habillage, courses, repas, stimulation etc.).
L'objectif étant le **maintien au domicile**, en toute sécurité.

Soins Service est l'employeur du personnel mis à disposition.

Les frais d'aides à domicile font l'objet d'un **credit d'impôt de 50 %**.

Pour qui ?

- Pour toutes les personnes manifestant un besoin d'aide dans son quotidien.
- A partir de 60 ans, une aide financière peut être sollicitée.

Comment ?

La demande peut être effectuée par la personne elle-même, par une personne de son entourage ou par un professionnel de santé.



Aide à la toilette, habillage, mise en tenue de nuit



Aide aux transferts au lever et au coucher



Préparation et aide aux repas



Stimulation (lecture, jeux, télévision...)



Accompagnement pour les sorties (promenade, rdv médical, coiffeur...)



Tâches ménagères



Aide aux courses de proximité



Aide aux aidants pour permettre au conjoint ou à la famille de s'absenter



Pour en savoir plus :

www.soins-service.fr

Ou contactez-nous au

- **03 22 70 79 79** (standard)
- **03 22 70 79 77** (ligne du SAD)

Soins Service 4, rue de l'île mystérieuse 80440 Boves



**SAD - PRESTATION
D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT**